

**Bourse de Montréal Inc. – Abrogation de la Règle Onze – Modifications aux articles 14051, 14102, 14157, 14158, 14201, 14207 et 14208 et abrogation des articles 14052 à 14058, 14101, 14103, 14104, 14151 à 14156, 14159 à 14174 et 14209 de la Règle Quatorze**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 14051, 14102, 14157, 14158, 14201, 14207 et 14208, d'abrogation des articles 14052 à 14058, 14101, 14103, 14104, 14151 à 14156, 14159 à 14174 et 14209 de la Règle Quatorze et d'abrogation de la Règle Onze déposé par Bourse de Montréal Inc. Ces abrogations et ces modifications ont pour but, dans un premier temps, d'éliminer des Règles de la Bourse les dispositions relatives aux activités de réglementation de membres et, dans un deuxième temps, de regrouper sous une même règle les exigences réglementaires d'ordre général applicables à tous les types d'instruments dérivés.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-04-27, Vol. 4, n° 17).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 28 mai 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Mac Stephens  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4357  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4357  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [marc.stephens@lautorite.qc.ca](mailto:marc.stephens@lautorite.qc.ca)